

**REGIE D'ANIMATION DES HOUCHES - CLUB ENFANTS TOURISTIQUE DES CHAVANTS**  
**Accueil saisonnier des enfants en vacances aux Houches de 18 mois/11ans**

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2016/2017**

Période d'ouverture du 18 Décembre 2016 au 07 avril 2017

**Les Horaires :** Vacances scolaires : **De 8h30 à 17h30** du 18/12 au 3 /01 et du 05/02 au 03/03

Hors vacances scolaires : **De 11h30 à 17h** du 3 /01 au 03 /02

**De 8h30 à 17h** du 06/03 au 07 /04

**DISPOSITIONS GENERALES**

Le club des Chavants accueille les enfants de 18 mois à 11 ans dans les conditions suivantes :

► Les enfants de 18 mois à moins de 3 ans sont accueillis du lundi au vendredi

Effectif 7 enfants encadrés par une personne qualifiée auxiliaire puéricultrice

► Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis du dimanche au lundi

Effectif 40 enfants maximum encadrés par des animateurs qualifiés et bilingues

L'équipe d'encadrement est constituée

- D'une directrice diplômée BAFD (en cours de formation) sous la responsabilité de la directrice du service enfance jeunesse
- D'une auxiliaire puéricultrice remplace la directrice pendant son absence
- 2 animateurs permanents de la RASL BAFA
- D'un animateur saisonnier sur la période des 6 semaines de vacances scolaire (en fonction des effectifs)
- D'un agent de restauration sur la période des 6 semaines de vacances scolaires
- D'un agent d'entretien des locaux

**FORMALITES D'INSCRIPTION**

Lors de la première inscription les parents, ou la personne dûment mandatée par eux, doivent obligatoirement remplir et signer la fiche de renseignements

La photocopie des vaccins à jour est obligatoire : DTP (Diphtérie tétanos Polio)

**TARIFS & REGLEMENT**

Formules club enfants	Enfants de 3 à 11 ans			Enfants 18 mois à 3 ans
	1 séance	Forfait 6 jours Du dimanche au vend	Forfait 5 jours Du lundi au vend	Forfait 5 jours Du lundi au vend
<b>Journée + repas</b>	52.00 €	280.00 €	237.00 €	non
<b>½ Journée + repas 8h30 à 14h ou 12h à 17h30</b>	43.00 €	235.00 €	200.00 €	200.00 €
<b>Le 11h / 17H avec repas</b>	45.00 €	Non	Non	Non
<b>½ journée sans repas 8h30/12H ou 14H/17H30</b>	27.00 €	150.00 €	125.00 €	125.00 €
<b>11h30 à 14h avec repas</b>	29.00 €	non	non	non

Le règlement s'effectue au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces. Toute demi-journée ou journée commencée est due.

Aucun remboursement ne sera possible sauf cas exceptionnel (maladie, accident) et sur présentation d'un justificatif uniquement.

## **ADAPTATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS**

- il n'est pas possible de mettre en place un temps d'adaptation, étant donné la courte durée du temps d'accueil de l'enfant, c'est pourquoi nous privilégions l'accueil en demi-journée avec ou sans repas.
- N'ayant aucune adaptation, le doudou et /ou la tétine seront un réconfort pour votre enfant. Même si habituellement votre enfant ne prend son doudou que pour dormir, avoir un objet familier dans un endroit inconnu sera un réconfort. Pour les enfants n'ayant pas de doudou, vous pouvez apporter un foulard/t-shirt ou autre vêtement ou objet familier avec
- Si un enfant ne s'habitue pas à la collectivité, la directrice avec l'accord de l'équipe pédagogique se réserve le droit d'interrompre la garde de l'enfant et de vous demander de venir le chercher et si au contraire l'adaptation se fait correctement nous pourrons le garder sur des journées complètes en fonction des places disponibles
- Les parents doivent fournir les couches et les produits d'hygiène

## **SANTE ET BIEN ÊTRE DE L'ENFANT**

- Un traitement médical pourra être administré à l'enfant, uniquement si les parents fournissent l'ordonnance médicale du traitement en cours.
- En cas d'allergie alimentaire les parents doivent fournir les repas une réduction de 2 € sera accordée
- Pour le bien-être de tous, toute maladie de votre enfant doit être signalée. Si vous remarquez un symptôme évoquant une maladie infectieuse virale comme la fièvre, les vomissements, les diarrhées...votre enfant ne peut fréquenter la garderie, dans son intérêt et celui des autres enfants et des professionnels.
- Les parents ne pourront pas confier un enfant malade ou un enfant dont les frères et sœurs sont atteints d'une maladie contagieuse, durant les délais d'éviction en vigueur.
- Dès lors que votre enfant est présent à la garderie, s'il présente des symptômes évoquant une maladie infectieuse virale ou si votre enfant à plus de 38,5° de température, l'équipe de la structure vous demandera de venir immédiatement le chercher.  
Elle pourra aussi exiger un certificat médical avant de permettre son retour à la garderie.

## **LES FORMULES SKI ET GARDERIE**

Les différentes prestations de la garderie peuvent être coordonnées avec les cours de l'ESF. L'inscription et le règlement de ces formules skis + garderies se font auprès de l'école de ski. Le transfert des enfants entre la garderie et les pistes de ski est assuré par le personnel de la garderie ou les moniteurs de ski. Les parents doivent impérativement signaler l'absence de leur enfant (pour la journée ou le repas) à l'école de ski ou la garderie

Un sac marqué au nom de l'enfant (avec ses affaires de rechanges) peut être laissé le matin à l'école de ski ou déposé à la garderie.

Dans le sac prévoir ; culottes chaussettes, pull, crème solaire doudou ! après ski et chaussons pour ceux qui restent l'après-midi au club

Le ski matin (prévoir un encas dans la veste, le forfait de ski pour les enfants de plus de 5 ans)

Si possible marquer toutes les affaires des enfants (skis, chaussures, battons, casque).

## **ASSURANCES**

La garderie des Chavants souscrit une assurance pour couvrir sa responsabilité vis à vis des enfants. Les familles doivent également être titulaires d'une assurance pour ce qui relève de leur responsabilité.

## **RECUPERATION DES ENFANTS**

Les parents, ou les adultes mandatés par eux, s'engagent à récupérer les enfants à l'heure prévue lors de l'inscription. Les enfants ne pourront être remis qu'aux personnes autorisées et désignées dans la fiche de renseignements. A partir de l'heure théorique de fermeture de la garderie, toute heure supplémentaire entamée sera due au tarif de 15 Euros

## **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Toute inscription à la garderie des Chavants entraîne l'approbation par les parents, ou personnes mandatées par eux, du présent règlement.

Fait aux Houches, le 29 novembre 2016

**G. PAVOT**

**Président de la régie d'Animation Sociale et de Loisirs des Houches.**